

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL145

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« en vertu des dispositions »,

les mots :

« en application de la section 2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.